

JOURNAL DE LA HAYE.

PREMIER PRIX DE L'ABONNEMENT

PAR TRIMESTRE.

Pour La Haye . . . fl. 7 — Payable
" la province . . . - 8 — d'avance.

PREMIER PRIX DES INSERTIONS.

Les premières 5 lignes fl. 1.50 timbre
y compris et 20 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION.

à La Haye, Spuis, n° 75.

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
ANNONCES,

Chez M. van Weelden, libraire, Spuis
et chez les Héritiers Doormaal,
braires, Lange Pooten, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être
envoyés à la direction franc de port.

LA HAYE, JEUDI 1^{er} FÉVRIER.

Revue Politique.

Après les fatales journées de juin, après l'élection significative du 10 décembre, on avait pu croire, pour la sécurité et le maintien de l'ordre en France, que les espérances du parti de la Montagne et des autres nuances socialistes ou demi-socialistes qui se groupent à côté d'elle, étaient sinon éteintes, du moins fort écornées pour le moment et ajournées à long terme. C'était trop augurer du bon sens de ce parti et de la puissance de l'expérience qui venait de lui infliger de si rudes leçons. Les insurrections de juin ne sont pas encore tous jugés, l'urne de l'élection présidentielle est à peine fermée depuis un mois, et déjà les partis extrêmes rêvent un renouvellement de gouvernement qui sera moins l'effrayant modéré qui s'y trouvait, une nouvelle arrivée à la présidence de la République que l'on avait déshiré, cherché à perdre à tout jamais dans l'estime du pays, avant l'élection; ni les appels faits à son amour-propre, que l'on voulait piquer au jeu en lui montrant son initiative sacrifiée par un ministère usurpateur des prérogatives présidentielles; ni les contre-pétitions en faveur de la prolongation indéfinie d'une assemblée que l'on traitait auparavant de réactionnaire et de bourgeoise.

Tel était le fond, depuis quelque temps, de tous les articles des journaux dits avancés, ou, pour parler plus exactement, de la République rouge. Il aurait fallu être aveugle pour ne pas reconnaître la vieille tactique traditionnelle des partis avides de pouvoir, qui font flèche de tout bois, et se servent, aussitôt qu'ils le peuvent commodément, de toutes les armes qu'ils ont flétries la veille. Mâpris du suffrage universel, lutte systématique contre le vœu de l'immense majorité de la France, avances faites au pouvoir exécutif, à cette monarchie temporaire, comme ils le faisaient alors dédaigneusement, qu'ils ne condamnaient pas moins dans son principe que dans sa personification, voilà la triple palinodie dont ce parti, qui ne craint pas de s'appeler le parti des principes, donne à la France et à l'Europe le triste spectacle.

Que fût-il arrivé si ce parti eût été encore une fois vainqueur? On se souvient de ces belles expéditions clandestines tentées par lui pour mettre l'Europe en feu, et qui ont attiré aux peuples universelles et terribles répressions. On se souvient de quatre millions et demi jetés dans le gouffre des ateliers nationaux. On se souvient des circulaires qui ont indigné la France. On se souvient de la politique de colère que le parti a manifestée dans et qu'il a poursuivie pendant ce jour. C'est pour cela que la France, qui a supporté trop longtemps, sans se laisser par son énergie de la fécondité désastreuse de la Montagne et de ses adhérents. Ils auront beau s'agiter, on les tiendra éloignés, on les repoussera de ce pouvoir qui les tente, mais dont ils ne sauraient avoir l'accès ni par la voie légale, d'où ils n'ont rien à attendre, ni par l'usurpation qui leur est désormais interdite.

Contre le détestable parti que nous venons de signaler, le gouvernement français vient d'obtenir un triomphe complet. La journée du 29 janvier restera une grande et heureuse journée pour la France. L'ordre a triomphé dans les rues et dans l'assemblée, sans qu'une seule goutte de sang ait été versée. Centaine d'arrestations, parmi lesquelles figure un colonel de la garde nationale, ont été faites, cela est vrai; mais elles ne servent qu'à attester l'imminence du péril couru encore une fois par la société.

La proposition-Rateau qui consiste à assigner un délai prochain à la dissolution de l'assemblée nationale a été votée en première par 416 voix contre 405. On sait que, par une imitation des usages anglais, toute proposition ou tout projet de loi sont soumis à ce qu'on appelle trois lectures. Ce n'est ici que la première épreuve qui est favorable à la proposition-Rateau; de cinq en cinq jours, cette proposition a encore deux épreuves à subir. Néanmoins, il est permis de considérer ce premier vote comme décisif. Le principe est consacré, et ce qu'il importe de remarquer surtout, c'est que la majorité qui n'a été que de quatre voix quand on a voté sur la prise en considération, a été de onze voix à l'épreuve solennelle de la première lecture.

La question de majorité ou de minorité, dans de telles circonstances, ne doit pas s'apprécier selon les règles ordinaires. Ce qui l'on demande à l'assemblée, c'est une véritable abdication; et la petite que soit la majorité sur une question semblable, n'est pas moins un triomphe éclatant pour la politique républicaine dont doivent se réjouir les hommes d'ordre.

Il faut remarquer que si cette crise nouvelle est heureusement terminée en France, on le doit, d'une part, à la résolution du ministère, et d'autre part, au bon sens dont a fait preuve le président de la République.

La séance de l'assemblée nationale a encore commencé avant-hier d'une manière brillante. M. Sarrans a interpellé le ministre sur l'arrestation de M. Forestier, colonel de la 6^e légion, et sur la proclamation publiée par le ministre de l'intérieur. M. Leon Faucher a répondu avec énergie. Il a nié toute pensée de coups d'état et a insisté sur l'existence d'un complot qui menaçait le gouvernement. La Montagne a demandé alors, par l'organe de M. Bac, une enquête sur la journée de lundi. L'assemblée ayant passé à l'ordre du jour, cette proposition d'enquête devra suivre la filière ordinaire de toutes les propositions, et être d'abord examinée dans les bureaux.

Les orages de cet incident se sont calmés devant la deuxième délibération sur le projet de loi tendant à augmenter l'impôt

des successions et donations. La commission a repoussé le système d'impôt progressif proposé par M. Goudchaux, lorsqu'il était ministre des finances. Plusieurs amendements qui proposaient d'imposer les rentes, ont été rejetés; l'article premier du projet, qui fixe le droit de succession sur les biens meubles, en ligne directe, à 75 c. p. c. au lieu de 25, droit actuel, a été adopté.

Quant aux immeubles, M. Goudchaux proposait d'élever à 2 p. c., et la commission à 1 1/2, le droit actuel, qui est de 1 p. c. Ces deux propositions ayant été repoussées, la commission a proposé, 1. 40, et cet amendement a été renvoyé dans les bureaux. L'assemblée n'a donc pas pris de décision sur ce point.

Les journaux sardes nous apportent la suite des résultats des élections. Ces résultats ne répondent pas à ce qu'avaient pu faire penser les premiers qui ont été connus, et surtout le triomphe de MM. Massimo d'Azeglio et Cesare Balbo. Le ministère se trouve

en échec pour le ministère Gioberti. On se souvient dans quels termes pompeux était conçu son programme où il annonçait la reprise prochaine des hostilités; mais, s'étant bientôt convaincu de l'impossibilité où se trouvait le Piémont de faire la guerre, il était obligé de dissoudre l'assemblée nationale, espérant de faire composer les nouvelles chambres d'éléments plus pacifiques; M. Gioberti s'est trompé. Ses discours incendiaires prononcés avant son avènement aux affaires, sont encore trop vivants dans le pays pour qu'on puisse pardonner à l'abbé Gioberti le changement subit de ses opinions; il y aura une majorité pour le tribunal, mais non pas pour le ministre.

L'Opinion de Turin assure que le roi de Sardaigne, avant de quitter sa capitale pour se rendre à Vercelli et à Novare, où il va inspecter les troupes réunies sur ces points, a signé un décret qui abolit toutes les charges de la cour. Désormais, le personnel du palais sera uniquement formé des officiers aides-de-camp du roi, et d'un préfet du palais.

Les nouvelles du Piémont sont sans intérêt. Un journal espagnol, l'Heraldo, publie, dans son numéro du 24, un article assez piquant, où il plaisante et réfute en même temps les projets d'intervention que le ministère sarde s'est plu à attribuer au gouvernement espagnol, projets, dit-il, qui n'ont jamais existé que dans la tête du ministre Gioberti.

Ainsi, tous ces récits de débarquement à Civita-Vecchia d'une armée espagnole, avec 10,000 hommes et huit vaisseaux de guerre, étaient autant de fables que le ministre espagnol à Turin, M. Bertrand de Lis, a été obligé de réduire à leur propre valeur. L'Heraldo se moque avec raison d'une diplomatie aussi mal renseignée que celle de l'abbé Gioberti. Cela prouve, dit-il, l'incroyable légèreté des hommes qui se sont aujourd'hui les des-

certains à même d'être bien informés; cependant nous croyons devoir faire remarquer que non seulement les journaux italiens, mais aussi les correspondances de Rome adressées aux journaux allemands sont toutes d'accord sur ce fait qu'on s'attend à une intervention prochaine dans les affaires des Etats de l'église.

Les journaux allemands que nous venons de recevoir, ne contiennent que fort peu de nouvelles. Le parlement de Francfort a, dans sa séance d'avant-hier, adopté plusieurs nouveaux articles de la constitution. M. de Gagern a invité tous les représentants des cours allemandes à Francfort à hâter la déclaration de leurs gouvernements respectifs, afin que leur réponse soit arrivée avant la seconde lecture de la constitution. La note de la Prusse a produit une grande sensation en Allemagne. Un journal de Francfort, la Gazette de l'empire allemand, prétend, sur la foi d'une lettre de Berlin, que les envoyés russe et autrichien auraient eu pour instructions de demander leurs passeports, si le roi de Prusse acceptait la couronne impériale. Nous croyons que c'est là une nouvelle sans fondement; car la note prussienne, dont nous publierons demain le texte in extenso, est conçue en des termes trop clairs pour qu'il soit permis de douter un instant des intentions véritables du roi Frédéric-Guillaume IV. Nous avons été des premiers à soutenir que la Prusse, pas plus que l'Autriche et la Russie, ne veut s'écarter des bases des traités de 1815, et nous voyons notre opinion pleinement confirmée par la pièce diplomatique de la Prusse.

Le gouvernement autrichien a fait publier le 18^e bulletin de l'armée impériale en Hongrie. Les troupes autrichiennes poursuivent leurs succès. Il y a eu plusieurs combats dans lesquels les insurgés ont éprouvé de grandes pertes.

De nouvelles élections ont eu lieu le 29 janvier à Heerlen (prov. du Limbourg), pour le siège laissé vacant à la Seconde Chambre des Etats-Généraux pour le district de Heerlen par suite de l'option de M. de Scherpenzeel, en faveur du district de Sittard. Les électeurs qui se sont présentés au scrutin, tant à Heerlen qu'au sous-district de Galoppe, étaient au nombre de 392. Majorité absolue 197.

M. de Villers de Pitte a obtenu 200 voix.
M. le greffier Kerckhofs, de Nuth, 81.
En conséquence, M. de Villers de Pitte est élu membre de la Seconde Chambre des Etats-Généraux.

Le gouvernement autrichien s'est adressé au gouvernement des Pays-Bas pour le prier d'autoriser un des ingénieurs de la marine néerlandaise de se charger de la direction de divers travaux maritimes, qui doivent s'exécuter sur les bords de l'Adriatique, et de la construction de plusieurs pyroscaphes de guerre. Les journaux hollandais nous apprennent aujourd'hui que le Roi a autorisé M. l'ingénieur C. Scheffer à se rendre incessamment en Autriche pour se mettre à la disposition du gouvernement autrichien.

— Aujourd'hui a été célébré en cette résidence l'anniversaire du jour de naissance de S. A. R. Madame la Princesse Frédéric des Pays-Bas. Les édifices publics étaient pavés, et de nombreux drapeaux flottaient dans les principales rues de la ville. Une revue des troupes de la garnison a eu lieu sur la plaine d'Alexandre. A midi il y a eu un déjeuner, et à 5 heures grand diner à la cour.

— Quelques journaux ont annoncé que S. A. R. Madame la Princesse Albert de Prusse se préparait à faire un voyage en Italie; cette nouvelle est erronée. S. A. R. n'a nullement l'intention de quitter le pays, où elle continue à répandre ses bienfaits parmi la classe indigente. Voici ce que nous trouvons à ce sujet dans divers journaux hollandais:

« Depuis le mois d'octobre dernier, Madame la Princesse Albert de Prusse fait distribuer régulièrement à plus de cent familles, nécessiteuses, de un à trois florins par semaine, suivant le jour de naissance du Roi, S. A. R. a fait distribuer de nombreux secours à plus de 400 familles; la communauté réformée de Voorbourg a reçu fl. 1,000; les victimes de l'inondation de Werkendam fl. 200; les malheureuses familles des pêcheurs de Schéveningue fl. 100. On sait aussi que S. A. R. vient constamment en aide à bien des familles bourgeoises. »

— Hier a eu lieu à Amsterdam l'assemblée des actionnaires du chemin de fer rhénan. M. Faber van Riensdyk, présidait la séance. M. B. Donker Curtius a proposé d'ajourner de nouveau l'assemblée à une autre époque, parce qu'il y a encore divergence de vues relativement à plusieurs points des statuts qui, comme on sait, doivent être modifiés. M. l'avocat Lipman, représentant les intérêts de la direction du chemin de fer rhénan, ne s'étant pas opposé à la demande de M. B. Donker Curtius, la séance a été renvoyée au 11 avril prochain.

— On écrit de Rotterdam que les travaux de construction d'un embranchement qui doit relier cette seconde métropole du commerce néerlandais au chemin de fer rhénan (à Utrecht), commenceront vers le milieu du mois de mars prochain.

— Le concert donné par la Liedertafel Cecilia au bénéfice des pauvres de La Haye, a produit, déduction faite de tous les frais, la somme considérable de fl. 528,88, qui a été versée entre les mains de la commission de l'administration générale des pauvres de La Haye.

La Liedertafel Helicon se propose, dans un même but philanthropique, de donner un grand concert vocal et instrumental, dimanche prochain 4 février, dans la grande salle de la Loge maçonnique. L'orchestre sera dirigé par M. Hasselmans, chef d'orchestre du Théâtre-Royal-Français de La Haye. Le choix des morceaux de musique annoncés par le programme assure un succès certain à ce concert de bienfaisance, qui renferme les noms de nos principaux artistes prêtant généralement leur concours.

(CORRESP. PARTICUL. DU JOURNAL DE LA HAYE.) (1)

Paris, le 29 janvier 1849.

Je ne m'étais pas trompé hier en exprimant la pensée que Louis Napoléon repousserait les avances de ces hommes qui, après avoir troublé et agité la France depuis 1815 par leurs menées révolutionnaires, ont fini par la précipiter dans l'abîme affreux où nous la voyons se débattre depuis 11 mois. Au moment où je fermais ma lettre, le conseil des ministres était réuni à l'Elysée-National, et le Moniteur de ce matin annonce que « sur le compte que les ministres lui ont rendu des incidents de la séance de samedi, le président de la république a déclaré qu'il n'y voyait aucun motif pour modifier sa politique, et que le cabinet pouvait compter sur son appui ferme et persévérant. »

Ainsi, plus de doute, le défi est porté à l'assemblée qui va montrer dans quelques heures d'ici, par son vote que les nouvelles du soir vous feront sans doute connaître, si elle veut la paix ou la guerre. On n'est pas sans inquiétude sur les événements de la journée; depuis ce matin on bat le rappel de la garde nationale dans tous les arrondissements, et l'on remarque un grand déploiement de forces militaires dans plusieurs quartiers de Paris. En attendant, les organes du parti des anarchistes préludent à la guerre civile qu'ils regardent comme leur seule ancre de salut, par des articles d'une violence extrême, et où la personne du président lui-même est mise en cause. Vous avez lu dans les journaux qui l'ont reproduite l'attaque directe contre le président, par le sieur Proudhon, membre de l'assemblée nationale — à la honte de la France — et rédacteur du Peuple. Dans son numéro du lendemain, le sieur Proudhon adressait à l'assemblée cette invitation:

« L'élection du 10 décembre, ne l'oubliez pas, a été une surprise faite au pays, j'ai presque dit un outrage, fait à la raison nationale. A vous mandataires du peuple, de réparer, par votre sagesse et votre fermeté, le tort fait à la majesté du souverain par la médiocrité du sujet et l'indignité de ses partisans. »

Voilà un petit échantillon du respect que professent les républicains pour le suffrage universel qu'ils n'ont cessé de réclamer aussi longtemps qu'ils ont espéré en voir sortir leur république démocratique et sociale, et dont ils ont trahit l'élu, du moment que celui-ci préfère le salut de la société à leur funeste et déshonorante alliance. On sait qu'il n'y a pas un mois encore M. Proudhon faisait sa cour au prince Louis, qu'aujourd'hui il honore de ses injures. Ce manque complet de respect pour le premier magistrat du pays, pour l'élu du peuple s'il en fut jamais, n'a du reste rien qui doive vous surprendre de la part d'un fanatique qui écrivait, il y a peu de semaines, dans son journal le Peuple, que la liberté ne régnera en France que lorsqu'il n'y aura plus d'autorité quelconque en sera bannie. Mais ce qui aura lieu, donner le monde civilisé, ce sera de voir la France souffrir encore longtemps le règne d'une assemblée dite nationale, qui compte de pareils ministres dans son sein, et qui, pour répondre par une protestation énergique contre la manifestation de ces détestables doctrines, semble plutôt pencher par ses actes à y donner une sanction déplorable.

En effet, quelques heures après la publication de l'article de M. Proudhon dont je viens de vous citer un passage, l'assemblée se conformant au conseil de leur honorable collègue, en rejetant la proposition d'urgence pour la loi sur

(1) Cette lettre manuscrite est parvenue qu'aujourd'hui.

les clubs, à une majorité de 418 voix contre 342, et en réparant ainsi — car tel est le sens que le National attribue à ce vote — l'élection du 10 décembre.

Nous saurons, avant la fin de la journée, si l'assemblée accepte ou non le défi que la note du *Moniteur* lui adresse ce matin.

Les provocations des feuilles rouges n'ont pas manqué de porter leurs fruits, et je sais positivement qu'il y a déjà au jourd'hui un attentat à la vie du président, qui n'en dédaigne pas moins toutes les précautions commandées par le moment de crise où nous sommes, et se promène tous les jours à cheval aux Champs-Élysées et sur les boulevards. L'auteur de la tentative criminelle dont je viens de parler, n'ayant pu être découvert, on a préféré ne pas donner de publicité à cet événement qui n'en est pas moins réel.

Les journaux de ce matin vous donneront des détails, si étrangement défigurés par le *National*, sur les causes qui ont motivé de la part du général Changarnier une mesure de sévérité envers un chef de bataillon de la garde mobile, parmi laquelle des symptômes d'insubordination et de révolte viennent de se manifester, ce qui ne laisse pas de donner des soucis à l'autorité.

On parle beaucoup, depuis quelques jours, d'un projet de régence en faveur de la duchesse d'Orléans, et dont M. Thiers serait le promoteur. Je vous envoie un article d'un journal publié à Caen, qui donne à ce sujet des détails curieux dont je lui laisse naturellement la responsabilité.

On m'assure à l'instant que trois chefs de bataillon et deux adjudants-majors de la garde mobile ont été arrêtés sur mandats décernés par le préfet de police, et conduits à la prison de l'Abbaye. Ces arrestations se rapporteraient au complot découvert parmi quelques régiments de ce corps.

Pour ne point manquer le courrier, je dois fermer ma lettre sans pouvoir vous dire s'il s'est passé quelque chose de remarquable en ville. Du reste, le convoi du nord qui ne part que ce soir, vous apportera sans doute les détails de la journée.

Paris, 30 janvier 1849.

Les journaux de ce matin vous donnent les détails de la journée d'hier. Le *National* et toutes les autres feuilles de son espèce s'efforcent à faire croire que tout ce déploiement de forces militaires, auquel le gouvernement a eu recours, n'avait aucun motif fondé, et n'était que la suite d'une crainte chimérique pour un fantôme d'insurrection qui n'avait de réalité que dans l'imagination des agents du pouvoir. Les organes du parti révolutionnaire ne tenaient pas un autre langage avant les journées de février et de juin ; leur tactique a toujours été d'endormir, dans une fausse sécurité, les autorités chargées de veiller au salut de l'État. Mais aujourd'hui cette tactique est usée et personne n'en est plus dupe. Les précautions extraordinaires qui avaient été prises hier n'étaient que trop urgentes, et les journaux qui en font un crime au gouvernement le savent mieux que personne : mais ils enragent, paré que la vigilance et l'énergie de l'autorité rendent impossible l'exécution de leurs exécrables projets.

Ce M. Clément Thomas, qui vient de recevoir un grand coup d'épée du rédacteur du *Corsaire*, lequel avait spirituellement ridiculisé les airs de matamore et de pontifeur de géants de l'honorable député, est un ancien maréchal-des-logis de dragons, dont tout le mérite consiste à avoir, comme un déloyal militaire, conspiré le renversement du trône de Louis-Philippe, qu'il servait volontairement. Vous comprenez que la faction qui triompha au 24 février n'eut garde de laisser dans l'oubli un sujet aussi précieux. Elle en fit d'emblée un général commandant de la garde nationale de Paris, et les commissaires de M. Ledru-Rollin le firent nommer représentant de la nation à l'assemblée. Le mécontentement que sa nomination au commandement de la garde nationale provoqua parmi ce corps, l'obligea bientôt à donner sa démission, et en attendant que les nouvelles élections parlementaires le fassent rentrer dans le néant d'où il n'aurait jamais dû sortir, il se fait remarquer à la tribune par sa nullité vaniteuse, son opposition hostile contre le gouvernement et son mépris de cette volonté nationale qui se montre de plus en plus défavorable aux charlatans et aux intrigants qui n'ont que trop longtemps abusé de son nom. M. Clément Thomas avait eu pour dernière proposition des pétitions qui demandaient la dissolution de l'assemblée, je n'ai point de la tribune un ridicule défi au gouvernement ; le *Corsaire* publia le lendemain l'article que voici et qui fut causé de duel en question :

« OYEZ PEUPLES DE FRANCE
ET PEUPLES DE RUSSIE
AUSSI ! »

Le grand Thomas, le général maréchal Thomas, en un mot, va s'agiter, et il a embouché son mirliton de guerre pour annoncer ce fait à l'Europe sur l'air de *Malborough*.

Mettez fin à cette petite guerre de pétitions, s'écrie le *Cid* du *National*, ou sinon... je m'agite !!! C'est qu'il le ferait comme il le dit... Que la France y prenne garde...

Si le grand homme s'agite une bonne fois, mais là une bonne fois, nous ne répondons plus de rien et nous sommes tout prêt de nous écrier : Malheureuse France, malheureuse n'importe qui ! Enfin, commençons toujours par trembler... ça lui fera plaisir ; et ça l'apaisera peut-être, mais ne l'agaçons plus, pour Dieu ! vous ne savez pas ce dont il serait capable ; heureusement qu'il se retient un peu. Brou !!! Rien que d'y penser, nous en avons la chair de poule.

S'il allait, comme il le dit, faire le dénombrement de son armée, nous serions sans de beaux états ! C'est qu'il pourrait fort bien, un de ces jours et sans rien dire, en passer la revue dans sa chambre pour nous passer ensuite sa grande lame de maréchal-des-logis de cuirassiers à travers n'importe quoi. Brou !!! le frisson nous reprend, nous maigrissons sur un volcan !!! Par pitié, monseigneur Clément, soyez-le, clément, et calmez-vous. Nous nous en prions, nous vous en prions à deux genoux... Ne vous agitez pastant... il n'y a rien d'aussi malsain que de trop s'allumer le sang ; croyez-nous, cela donne la fièvre... Et nous tenons essentiellement à votre santé... Songez que parmi tous les Thomas éclos au soleil de février, vous êtes à coup sûr le plus précieux.

Vous voyez que cette plaisanterie ne contient rien de blessant pour l'honneur de celui qui en est l'objet. Un homme d'esprit en aurait ri le premier, mais des hommes d'État, des législateurs comme l'ancien sous-officier du 8^e de dragons, trouvent là matière à un combat à outrance, et sont d'avis que la mort de deux hommes est à peine suffisante pour effacer un pareil outrage. Et voilà les individus qui représentent la nation française et qui se croient appelés à concourir à la régénération politique et sociale d'un des premiers États du monde ! Si on ne savait ce que sont les faux libéraux parvenus au pouvoir, on tomberait en leur honneur, je vous ferais remarquer encore que ce susceptible M. Thomas, qui veut répondre à une plaisanterie par un coup d'épée, fait depuis plusieurs années partie de la rédaction du *National*, c'est-à-dire d'un journal qui, depuis son existence, a été plus abusé de la liberté de la presse pour déverser l'injure, l'outrage et la calomnie sur tout ce qui a été revêtu de quelque autorité en France depuis 1815. Aujourd'hui que cette faction a triomphé, elle voudrait bien échapper à la loi du talion, et ne pas être exposée à son tour, aux traits de la presse qui elle lançait autrefois, sans pitié ni ménagement, sur ceux qu'elle voulait renverser. Hors du pouvoir, elle se livre à la liberté de la presse, un véritable instrument pour abattre ce qu'elle déteste, la tyrannie, mais dès qu'elle est au pouvoir, elle ne connaît que la violence et la tyrannie pour étouffer cette même liberté dont elle se prétendait si jalouse. C'est le maître de toutes les factions égoïstes et perverses qui ont agité et troublé le monde depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

L'abondance des nouvelles nous oblige encore aujourd'hui de remettre à demain la publication de nouvelles d'Italie et de Londres, plusieurs articles des journaux anglais ainsi que la note du gouvernement prussien et le compte-rendu de la séance du parlement de Francfort.

Nous empruntons au *Morning-Chronicle* les réflexions suivantes qu'il fait au sujet des éléments démocratique et conservateur en Allemagne :

En Allemagne comme en France, le parti démocratique a mal calculé la puissance des moyens employés par lui pour tout niveler, ainsi que l'étendue de la résistance qu'il avait à vaincre. Par un hardi coup de main, il a cru pouvoir faire de Francfort ce que le parti démocratique en France a fait si souvent de Paris. On sait comment les démocrates allemands ont échoué, sans qu'ailleurs en Allemagne. Aussi le mouvement n'a pas tardé à passer des démocrates aux doctrinaires constitutionnels, d'où il était venu tout d'abord. C'est d'eux qu'est sortie l'idée d'une constitution impériale, et ils ont eu principalement la main dans l'élaboration de ce projet. Les chefs de ce parti, qui sont des hommes d'une assez grande capacité, mais, à quelques exceptions près, sans beaucoup d'expérience politique, se sont fait connaître comme des partisans zélés de l'unité allemande. En général, ils sont portés à croire que la suprématie prussienne convient le mieux à l'Allemagne, ou qu'au moins cette combinaison s'accorde le mieux avec la réalisation de leur projet favori. Ces vues trouvent de l'appui chez un grand nombre d'hommes politiques tenant plus ou moins au système conservateur et qui, effrayés de l'attitude des anarchistes, voient dans le nouvel empire, avec sa vaste organisation et sa puissante armée, un rempart contre le danger dont leurs gouvernements respectifs, mais isolés ne sauraient les préserver. C'est ce parti qui à l'assemblée nationale dispose d'une majorité assez respectable. Quant au parti démocratique, dont la force se trouve principalement dans l'Allemagne méridionale et centrale et sur les bords du Rhin, il craint autant qu'il hait l'hégémonie de la Prusse. D'un côté, il n'a pas de confiance dans le radicalisme prussien, et de l'autre il redoute la puissance coercitive de l'armée prussienne.

Malgré cela, l'avènement d'un empereur héréditaire est regardé par eux comme un terrible coup porté à l'idée républicaine, dans l'avancement de laquelle ils mettent toute leur ambition. Pour détourner le danger dont ils voient leur doctrine menacée, ils sont même prêts à faire cause commune avec l'aristocratie autrichienne et les ultramontains de la Bavière. Il paraît que leur résistance ne se bornera pas à l'arène parlementaire. Nous avons de bonnes raisons de croire que les suppositions de notre correspondant ne sont à ce sujet que trop bien fondées, et que les esprits actifs de cette faction conspirent déjà pour ébranler l'Allemagne jusque dans ses fondements par une révolution démocratique plus étendue dans sa portée et plus formidable dans sa nature que toutes les explosions locales qui ont eu lieu en Allemagne dans les derniers temps.

A cette prédiction néfaste, le *Morning-Chronicle* ajoute ce qui suit :

Le parti républicain en Allemagne, quoique comparativement insignifiant sous le rapport du nombre, y est trop fortement organisé pour être méprisé par ceux qui ont intérêt à surveiller la tranquillité publique.

Au milieu des dangers qui continuent de menacer la paix et les progrès de la nation allemande, nous sentons le besoin d'exprimer l'espoir que l'expérience et les enseignements acquis dans les douze derniers mois ne seront pas perdus pour elle. Heureusement le peuple commence à s'apercevoir que tous les démocrates ne sont pas nécessairement de vrais patriotes et que les bruyants partisans de la liberté républicaine ne possèdent pas absolument le désintéressement patriotique des anciens Romains. Le peuple commence au contraire à s'apercevoir que ce parti renferme dans son sein bien des aventuriers et des hommes perdus de réputation.

Des débris de l'ancien système avec toutes ses vertus, ses anomalies et ses anachronismes, il naîtra l'esprit conservateur, qui seul pourra détourner les dangers et neutraliser les mauvaises tendances inhérentes à certaines idées nouvelles.

Le *Morning-Chronicle* termine par exprimer sa conviction que l'accroissement de cet esprit conservateur ira de pair avec l'extension progressive des conditions et des libertés publiques.

Nouvelles de France.

PARIS, 30 JANVIER. — On lit dans *l'Estafette* :

L'animation soulevée dans les esprits depuis hier n'est pas encore bien calmée : des rassemblements nombreux ont encore eu lieu dans presque tous les quartiers. On y discutait, du reste, avec beaucoup de calme les événements de la veille, et surtout la proclamation du ministre de l'intérieur, qui n'a été réellement bien connue de tous que ce matin.

Les mesures de précaution ont toujours été prises par l'autorité supérieure.

Il n'y a pas un immense déploiement de forces comme hier ; on remarque pourtant qu'un bataillon du 4^e régiment de ligne est campé dans la cour du Louvre ; que dans les Tuileries les mêmes mesures ont été prises.

Au Palais-National, le 62^e régiment de ligne et des détachements de la gendarmerie mobile de Versailles gardent l'entrée de la cour intérieure, simultanément avec le 6^e bataillon de la garde mobile.

Au Panthéon, au Luxembourg, à la Bastille, à la place des Vosges et à la place de l'Hôtel-de-Ville, on a concentré des détachements nombreux. Les abords de l'assemblée nationale sont libres : on remarque seulement sur les marches du péristyle, qui fait face à la place de la Révolution, des faisceaux tout formés et qui sont gardés par des soldats de l'artillerie.

Les groupes, considérables d'abord, qui s'étaient formés à la tête du pont de la Concorde, se sont peu à peu éclaircis, et à quatre heures ils se sont retirés autour de l'obélisque.

Espérons qu'ils conserveront l'attitude de réserve qu'ils ont eue depuis ce matin et qu'ils finiront par disparaître entièrement.

La place de la Concorde est occupée ce matin non pas par des soldats, mais par une foule considérable d'ouvriers ; leur nombre est tellement grand que la circulation est difficile sur ce point. L'aspect des groupes n'offre, du reste, aucun symptôme alarmant.

Les questions politiques à l'ordre du jour y sont discutées avec modération. C'est surtout sur la dissolution de l'assemblée nationale que se porte toute l'attention des discoureurs. Dans les groupes la proposition-Rateau ne paraissait pas réunir les sympathies de ceux qui en faisaient partie.

On lit dans *l'Événement*, au sujet du résultat de la séance de l'assemblée :

« Le vote de l'assemblée qui rejette à une majorité de 11 voix les conclusions du comité sur la proposition Rateau, est accueilli partout avec joie et approbation. »

Tous les ministres ont assisté à la séance de l'assemblée. On s'accorde à dire que le ministère a reçu une grande force par les explications nettes et énergiques sur les mesures prises aujourd'hui dans l'intérêt de l'ordre et de la tranquillité publique et par le vote de l'assemblée. Toutes les troupes qui stationnent aux abords de l'assemblée, se retirent en bon ordre et sèment partout la confiance sur leur passage.

Demain, Paris aura repris son aspect accoutumé, et cette journée aura eu un utile résultat, en permettant une fois de plus aux amis de l'ordre de se compter, et en faisant espérer la prochaine dissolution de l'assemblée qui sera, selon toutes les probabilités, définitivement fixée au 4 mai.

Le *Journal des Débats*, sans juger cette solution d'une manière aussi favorable que *l'Événement*, expose en ces termes les conséquences du vote d'hier soir :

« Cela ne signifie pas que la proposition de M. Rateau soit adoptée. Nous croyons même, pour parler franchement, que si cette proposition eût été toute sècle, elle eût été rejetée. Cela signifie seulement qu'une seconde délibération s'ouvrira sur les trois propositions et sur les divers amendements

auxquels ces propositions pourront donner lieu. La chambre n'a rejeté que les conclusions absolues et tranchantes du rapport ; elle s'est réservée un nouvel examen. Son vote n'a pas aujourd'hui une autre portée.

C'est cependant une preuve, et nous sommes heureux de la faire remarquer, que la chambre, comme nous étions bien sûrs, n'attend pas se lancer dans une voie de dictature indéfinie. La chambre, par ce vote, a voulu que le pays soit bien qu'elle était disposée à mettre elle-même un terme à son mandat. Nous n'en avons, pour nous, jamais douté. »

L'hésitation du *Journal des Débats* vient de ce qu'il attache une importance exagérée à la réunion des trois propositions qui concernent la dissolution de l'assemblée. La proposition-Rateau fixerait les élections à la fin du mois de mars. La proposition Bixio les fixerait au 15 avril. Une troisième proposition se borne à réduire à deux ou trois le nombre des lois organiques que l'assemblée devrait voter. En prenant ces trois propositions en considération, il est bien évident que l'assemblée a consacré formellement le principe de la dissolution prochaine.

Quinze jours ou un mois ajouté à la durée de la session ne sont pas la grande affaire du moment. Ce qui intéresse la France, c'est que, dans un court délai, il soit fait un appel aux électeurs.

Le *National* se réfugie pour esquiver sa défaite, dans le labyrinthe des trois lectures. Il qualifie de *faible majorité*, le résultat du scrutin ; et il est convaincu que s'il se fût agi de la dernière lecture, le rejet de la proposition aurait été prononcé à une majorité considérable.

La *Réforme* a plus de franchise que le *National*. Elle constate en ces termes la défaite de son parti :

« Les républicains ont échoué, mais en gardant l'honneur, et c'est ce que la majorité n'a pas su faire. »

Elle a fait une grande faute, cette majorité. Pourtant, nous espérons encore, et nous recommandons à toutes les patiences fatiguées, à toutes les colères légitimes, de se contenir et de veiller sur elles-mêmes. »

Le *Peuple de M. Proudhon* cherche à persuader au peuple de Paris qu'il vient de remporter une grande victoire. Plus ingénieux que le *National* lui-même, le *Peuple* démontre qu'il ne s'agissait pas de la proposition-Rateau, mais d'un effroyable coup d'État que le gouvernement avait médité ; et comme il n'y a pas eu de coup d'État, le *Peuple* est très satisfait de la journée. Voici son allocution :

« La vraie question du jour n'était pas la proposition-Rateau : c'était le coup d'État préparé par le gouvernement. Eh bien ! le coup d'État est manqué ; la mine chargée par les réactionnaires a fait long feu. Ce victoire que le ministère s'était promise dans la rue, c'est vous qui l'avez remportée. Quelle compensation à cet échec qu'une majorité de six voix !... »

Une proclamation vient d'être adressée à la population parisienne par M. le ministre de l'intérieur. Dans un langage plein d'élevation et d'énergie, M. Léon Faucher explique les circonstances dans lesquelles le gouvernement a cru devoir faire appel une fois de plus au patriotisme et au dévouement des bons citoyens pour convaincre de leur impuissance les fauteurs d'anarchie.

Citoyens de Paris,

Nous avons appelé la garde nationale sous les armes. Nous avons appelé à la défense de l'ordre social, menacé encore une fois par les mêmes ennemis qui l'attaquent dans les journées de juin.

Les projets de ces hommes n'ont pas changé. Ce qu'ils veulent empêcher à tout prix, c'est l'établissement d'un gouvernement régulier et honnête. Ce qu'ils veulent, c'est un régime d'agitation perpétuelle, l'anarchie, la destruction des conditions de civilisation, de tous les principes. C'est le privilège de la propriété, le droit de la République.

Pour colorer la révolte contre les lois, ils disent que nous avons la constitution et que nous voulons détruire le gouvernement républicain. C'est là une calomnie méprisante. La République n'a pas de plus fermes appuis que ceux qui cherchent à la préserver des excès révolutionnaires ; avec lesquels on a trop confondu cette forme de gouvernement. La constitution, M. le président de la République a juré de la respecter et de la faire respecter ; il tiendra son serment. Ses ministres ont un passé qui ne laisse à personne le droit de suspecter leurs intentions ; et ils ne peuvent pas donner une plus grande preuve de leur attachement aux institutions républicaines, que l'énergie avec laquelle ils sont déterminés à réprimer tout désordre, quelles qu'en soient les proportions.

Habitants de Paris, il ne suffit pas que la société soit forte, il faut encore qu'elle montre sa force ; le repos et la sécurité sont à ce prix. Que tous les bons citoyens secondent le gouvernement dans la répression des troubles qui agiteraient la place publique. C'est la République, c'est la société elle-même, ce sont les bases éternelles du pouvoir que les perturbateurs mettent en question. La victoire de l'ordre doit être décisive et irrévocable. Que chacun fasse donc son devoir, le gouvernement ne manquera pas au sien.

Le ministre de l'intérieur,
LÉON FAUCHER.

— On lit dans le *Journal des Débats* :

Les seuls faits qui soient certains, c'est que plusieurs sociétés secrètes, dans l'espérance de malheurs qui, grâce à Dieu, ne sont pas réalisés, s'étaient constituées en permanence pendant la nuit dernière, c'est que le gouvernement avait découvert un complot dans les rangs de la garde nationale mobile ; ces symptômes ont suffi pour faire prendre les précautions extraordinaires qui ont si vivement impressionné la population parisienne aujourd'hui.

A la nuit, les gardes nationaux ont été renvoyés chez eux, et à huit heures du soir, l'ordre a été donné aux troupes de rentrer dans leurs quartiers. Paris avait dans la soirée repris son aspect accoutumé.

P. S. Au moment où nous mettons sous presse, quelques patrouilles circulent encore sur les points qui sont ordinairement le théâtre des premiers désordres ; mais nous n'avons pas appris que la paix publique ait été troublée nulle part.

— On annonce l'arrestation de M. Forestier, colonel de la légion de la garde nationale.

On parle de plusieurs autres arrestations qui auraient été faites aujourd'hui par l'autorité. On cite notamment trente ou quelques personnes arrêtées rue Jean-Robert, se disant appartenir à un comité socialiste. Plusieurs individus qui se faisaient remarquer dans les groupes, par quelques propos violents contre le président et le gouvernement, ont également été arrêtés.

— Nous croyons pouvoir assurer qu'à trois heures M. Marrast a fait proposer au président de la République, comme moyen d'assurer la tranquillité, de retirer au général Changarnier le commandement des forces parisiennes pour le donner à M. Lamorieière. Cette demande a été accueillie par un refus formel. (*Presse*.)

— Le bruit a couru que MM. Caussidière et Louis-Blanc avaient été également arrêtés ; nous pensons que ce bruit est faux ; des voyageurs, arrivés aujourd'hui de Londres, affirment, au surplus, que ces messieurs étaient encore à Londres samedi dernier. (*Patrie*.)

— Hier vers 2 heures, une tentative de barricade a été faite sur la place du Châtelet. Les hommes de mauvaise mine qui

lient de payer la chaussée, ne trouvant pas d'écoulement parmi les passants qu'ils conviaient à cette œuvre coupable, ont pris le parti de s'éloigner.

Un témoin oculaire nous communique le fait suivant : Hier lundi, à deux heures, des groupes assez considérables se sont formés à la porte Saint-Denis; à trois heures et demie, ils étaient fort diminués.

A ce moment, un cavalier, vêtu d'une blouse blanche, pantalon noir, bottes vernies, et coiffé d'une casquette bleue, s'y arrêta. Des hommes se détachèrent des groupes, s'en approchèrent, et recevoient sans doute un mot d'ordre. Ils retournèrent immédiatement à leurs groupes qui se dissipèrent comme par enchantement.

Cela ne prouve-t-il pas que les émeutiers étaient en mesure et n'attendaient que le moment favorable pour agir? Cela ne prouve-t-il pas que c'est le grand déploiement des troupes qui les a contenus? (La Patrie.)

M. Dubois de Saligny est nommé ministre de la République française à La Haye, en remplacement de M. de Ludre, nommé ministre à Berlin.

M. Walewski est nommé ministre plénipotentiaire à Florence, en remplacement de M. Benoit Champy.

M. Benoit Champy est nommé ministre à Carlsruhe, en remplacement de M. Amédée Lefèvre.

M. Amédée Lefèvre est nommé ministre à Munich, en remplacement de M. Klain, nommé ministre à Hambourg.

M. THIERS.

Au milieu de ces complications, il n'est que trop vrai que les intérêts de la République sont en jeu, et que l'avenir de notre pays est en danger.

Voici à cet égard quelques détails trop précis pour que nous ne les fassions pas connaître à nos lecteurs. Ils amènent de l'Indépendant de l'Ouest.

M. Thiers, dit ce journal, ne voit d'autre solution à la crise actuelle, que la régence, et il n'en désire pas d'autre. Et ceux qui reçoivent ses confidences, le savent. Voilà ce que nous pouvons affirmer.

Mais ce que nous pouvons affirmer aussi, c'est que les Molé, les Changarnier, les Bugeaud sont étrangers à cette intrigue; c'est que ces hommes-là ne veulent pas de ce que veut M. Thiers et comprennent parfaitement la nécessité d'une situation de principes.

Ce que nous pouvons affirmer encore, c'est que les principaux intéressés du Constitutionnel et des Débats pensent comme MM. Changarnier, Bugeaud et Molé, c'est-à-dire pensent comme nous, et repoussent énergiquement l'idée d'un replâtrage, qui ne pourrait que nous préparer de nouveaux abîmes.

Que Louis-Napoléon Bonaparte se mette sur ses gardes. Etait-ce pour mieux réussir que M. Thiers, tout en refusant de faire partie du cabinet, a voulu avoir la haute direction des affaires.

La famille d'Orléans n'a aucune participation dans cette intrigue, nous en sommes convaincus. Louis-Philippe et ses enfants savent aujourd'hui ce que valent les gouvernements qui sont en dehors des principes; ils connaissent, ils comprennent leurs véritables intérêts. Mme la duchesse d'Orléans, si noble, si intelligente, aurait-elle des illusions, des rêves, que n'a pas sa famille? Nous ne le croyons pas.

Mais il importe que cette affaire soit éclaircie; il importe que l'opinion publique rende toute surprise impossible. (Intérêt public de Caen.)

ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Suite de la séance du 29.)

M. Victor Hugo. Je viens prendre le débat au point où l'honorable M. Jules Favre l'a laissé, mais je m'enfermerai dans l'examen du droit qu'a cette assemblée de se perpétuer ou de se dissoudre. Il a cherché à passionner le débat, je chercherai à le calmer.

Je suis de ceux qui pensent que cette assemblée a reçu du peuple un mandat tout à la fois limité et illimité. (Rire prolongé.) Il est limité quant à la souveraineté, limité quant à l'œuvre à accomplir. L'achèvement de la constitution épuise le mandat. Qu'est-ce qu'une constituante? C'est une révolution agissante; qu'est-ce qu'une constitution? C'est une révolution accomplie. Vous figurez-vous une révolution fermée par le vote de la constitution, et continuant à s'agiter par l'existence de la constituante; une constitution qui régit la nation et ne régit pas le parlement, voilà ce qui est inadmissible.

M. Victor Hugo ne veut pas s'arrêter au conflit d'amour-propre qu'on veut soulever entre le ministère et l'Assemblée au sujet de la proposition Râteau; les grandes assemblées ne se gouvernent pas par la susceptibilité. Elles doivent envisager l'heure de leur dissolution avec dignité et liberté.

An moment de ce vote si grave qui doit consterner ou rassurer le pays, j'ai les arguments que je dois déjà épuiser, j'arrive à une dernière objection qui, selon moi, est d'une portée remarquable et que vous venez d'entendre.

Cette objection, la voici : Comme nous invoquons pour la dissolution les principes politiques, on invoque contre elles d'autres nécessités politiques. On dit que l'Assemblée constituante doit rester à son poste, qu'elle doit continuer son œuvre, ne pas livrer l'avenir de la République et la constitution à un parti qui a emporté le pays. On évoque des fantômes menaçants, on suppose que l'Assemblée nationale se dissoudrait et que nous serions réduits à nous gouverner avec elle des bouleversements que nous ne pouvons que combattre.

C'est là tout le fond de la question. Car si ceux de mes collègues que je combats n'avaient aucune crainte, s'ils étaient tranquilles sur l'esprit de la prochaine assemblée, ils leur conseilleraient à coup sûr de céder la place.

J'aborde donc la question de principe. Mon intention est de vous montrer ce que valent les arguments qui sont maintenant de l'histoire, pour éclairer la question. Il y a moins d'un an, en mars dernier, une partie du gouvernement provisoire croyait, ou semblait croire à la nécessité de se perpétuer. Il y avait des publications officielles placées au coin des rues, l'on affirmait que l'éducation politique de la France n'était possible qu'en attendant pour le suffrage universel, et qu'il était nécessaire que le gouvernement se perpétuât. Et cela se faisait au nom d'une opinion qui se démentait elle-même en proclamant l'affirmation de la République et qui semblait croire que la République lui appartenait en propre. Cette opinion demandait l'ajournement des élections et signalait l'approche d'un immense danger.

Ce danger, savez-vous de quel c'était? C'était vous; c'était l'Assemblée nationale devant laquelle j'ai l'honneur de parler en ce moment. Les élections fatales qu'il fallait ajourner, c'étaient celles qui vous ont amenés ici.

Eh bien, ce qu'on disait il y a dix mois de l'Assemblée constituante, on le dit aujourd'hui de l'Assemblée législative. Je vous laisse le soin de conclure et d'interroger vos mémoires, et je vous demande à vous-mêmes ce que vous avez fait et ce que vous avez été.

Je ne veux pas dérouler ici tous vos actes. Mais, ce que je sais, c'est que la civilisation a été sauvée par vous. Voilà ce que vous avez fait; voilà comment vous avez répondu au parti qui voulait reculer votre avènement. On dit de vos successeurs ce qu'on disait de vous. Aujourd'hui comme alors, on veut ajourner l'élection. (Très-bien!)

Messieurs, il y a d'autres faits que je pourrais rappeler, mais je pourrais manquer à la modération. Il y a dans ce qui se passe un enseignement; c'est que chaque fois qu'il s'agit de consulter le pays, on hésite, on recule, on cherche des faux-fuyants. (Très-bien!)

Une voix. Nous n'avons pas reculé pour la nomination du président de la République.

M. V. Hugo. Savez-vous ce qu'il y a dans ces hésitations? Je le dirai... (Murmures.) Les murmures ne m'interrompent pas... Nous avons écouté vos vérités, écoutez les nôtres.

Je le dirai franchement, car la liberté de la tribune n'est rien sans la sincérité; il y a dans ces hésitations une crainte secrète du suffrage universel. (Très-bien!)

M. Mathieu (de la Drôme). Allons donc!

M. V. Hugo. Je peux vous le dire, à vous qui, les premiers, avez fondé le gouvernement républicain, il n'y a rien de plus grave en politique qu'un gouvernement qui tient en défiance son principe. (Très-bien!)

Montrez de la confiance au pays et le pays sera confiant. Je vous en conjure, au nom de ce généreux peuple de Paris qu'on entraîne encore aux passions politiques...

J'en suis convaincu, la majorité comprendra que le moment est venu de prendre un parti. S'il en était autrement, si l'Assemblée se prolongeait indéfiniment (réclamations), si l'Assemblée persistait à se prolonger, si elle ne fixait pas une date à sa dissolution, eh bien! il est temps de le dire, l'esprit de la France, qui anime l'Assemblée, se retirerait d'elle. Il peut vous être donné de durer, mais non de vivre. On ne décrète pas la vie politique. Je voterai pour le terme de dissolution le plus prochain possible. (Très-bien! très-bien!) Ce discours est suivi d'un long mouvement.)

La clôture de la discussion générale est demandée à grands cris. Toute la gauche se lève pour la clôture, la droite se lève contre, l'aspect de l'Assemblée est douteux, dans le doute la discussion doit continuer.

Voix nombreuses. A demain! à demain!

M. Le président. L'Assemblée a maintenant à décider si après la première délibération qui vient d'avoir lieu, elle entend procéder à une deuxième lecture. Il ne peut être question aujourd'hui que d'adopter ou de rejeter le principe (à demain! à demain! Non! non!)

M. Flocon parle contre le renvoi. Dans la situation où une politique imprudente a placé le pays...

Voix. C'est la vôtre.

M. Flocon. Des journées comme celle-ci coûtent cher à l'industrie et au travail. L'Assemblée a une réponse à faire à ceux qui l'ont blessée dans sa dignité; il faut que cette réponse ne se fasse pas attendre. L'Assemblée décide que la discussion ne sera pas renvoyée à demain.

M. Le président fait l'appel des orateurs inscrits pour parler, tous renoncent successivement à la parole.

La clôture va être ainsi prononcée de fait. M. Combarel de Leyval paraît à la tribune.

M. Combarel de Leyval. L'un des orateurs qui a abordé cette tribune a déplacé la question: il a dit que la question de savoir si le pouvoir était sur le point de se séparer le chef du pouvoir exécutif de son ministre. Qui donc vous a donné le droit de dire qu'ils ne sont pas d'accord? Est-ce donc le Monsieur de ce matin. (Rires.)

Une voix. Vous découvrez le président de la République. (Nouveaux rires.) Vous pouvez combattre le ministère, mais vous ne pouvez pas dire que ce ministère n'est pas d'accord avec le chef du pouvoir exécutif, car autrement on serait la garantie de la responsabilité du ministère et de celle du chef du pouvoir exécutif. Autrement vous proclamerez la doctrine de la souveraineté de la convention: et vous n'en avez pas voulu dans la constituante.

Je sais bien que vous n'accordez aucune autorité aux pétitions qui nous arrivent de toutes parts; mais serez-vous assez sûrs de l'opinion publique pour ne pas cacher encore votre vote dans un scrutin secret! (Rires et bravos à droite. — Murmures à gauche.)

Si nos adversaires se croyaient destinés à faire partie de l'Assemblée législative, on peut être certains qu'ils se montreraient plus coulants. (On rit.)

Mais ils craignent de ne pas recevoir un nouveau mandat et sous prétexte de sauver la République contre de prétendues conspirations qu'on ne peut pas venir dénoncer à cette tribune (interruption), on veut perpétuer l'Assemblée en contradiction du vote du 10 décembre.

Mais avant ce vote, est-ce que le pouvoir n'était pas entre des mains sages et habiles? Eh bien! cela n'a pas suffi au pays? L'élection du 10 décembre a donc une signification, et si l'Assemblée se perpétuait, elle donnerait un démenti aux cinq millions et demi de voix qui se sont réunies sur un nom au 10 décembre.

Je sais bien que le ministère est pris fatalement dans la minorité; mais qu'arriverait-il, je vous le demande, si chacun des deux pouvoirs persistait dans cet antagonisme. (Longue agitation.)

M. le général Cavaignac. (Vif mouvement d'intérêt.) C'est avec une profonde émotion, je le reconnais, que j'aborde cette tribune. Je le fais pour remplir un devoir, pour repousser, mais pour toutes, ces mots de vainqueurs et de vaincus qu'on apporte trop souvent à cette tribune. Je comprends ces mots dans la bouche des hommes qui ne voient dans ces luttes que des questions individuelles ou des satisfactions ambitieuses. Quant à nous, qui avons suivi avec amour cette grande épreuve par laquelle a passé le pays, nous n'avons vu ni vainqueurs ni vaincus.

Il n'y a pas eu de vaincus le 10 décembre, il n'y a pas eu non plus de vainqueurs. Pour moi, j'y ai vu une victoire du peuple, victoire à laquelle je dévoue ma vie tout entière.

Il y a un moment à cette grande œuvre de la consécration de la République, dont tant d'esprits avaient pu douter, et j'ai été glorieux de nous voir respirer dans une carrière où je n'ai vu que des ennemis. (Très-bien!) de toutes parts, bravo! bravo! Dix salves d'applaudissements partis de toutes les côtés de l'Assemblée accueilli le général lorsqu'il descend de la tribune.)

La clôture est prononcée. M. le président. Je vais consulter l'Assemblée pour savoir si elle sera passée à une deuxième délibération sur la proposition de M. Râteau.

Voix nombreuses. Parlez! parlez! M. de Lamartine. Il faut que la question ne soit éludée dans aucune de ses parties.

Voix à gauche. La clôture est prononcée. M. de Lamartine. Il est évident pour moi que dans la conscience d'un grand nombre d'entre vous, la question n'a pas été posée sous toutes ses faces. Il est évident qu'il est dans la conscience de l'immense majorité de l'Assemblée, que la question est mal posée. Il faut que le cri qui s'échappera de notre conscience, soit un cri de vérité! (Très-bien!)

Et d'abord la proposition de M. Râteau, je la considère comme indigne de cette assemblée. Fixer un jour, une heure, où l'Assemblée n'existera pas, ce serait avoir l'air de céder à ces odieuses injonctions qu'on a soulevées contre nous! (Très-bien! très-bien!)

J'aurai l'occasion, dans une autre discussion, de revenir sur la proposition de M. Râteau; je l'examinerai plus particulièrement; mais ce qui importe pour le moment, c'est de faire cesser un malentendu qu'on exploite contre nous, en faisant croire que nous voulons nous perpétuer en long parlement.

En conséquence, je demande que l'Assemblée ne vote que sur la proposition Râteau. (Agitation.)

(M. de Lamartine descend de la tribune, bien qu'on lui crie de tous côtés: Parlez! parlez!)

M. Grévy, rapporteur de la proposition Râteau, fait remarquer que la commission avait considéré cette proposition comme principale, et toutes les autres propositions comme des amendements. (Agitation.) Ces propositions secondaires seront aujourd'hui écartées si la principale est repoussée. Ce n'est pas à dire que les autres ne puissent pas se reproduire plus tard; mais il faut qu'elles suivent, pour le moment, le sort de la proposition principale, c'est là le règlement. Aussi ne peut-on pas les diviser, ainsi que le demandait M. de Lamartine. (Non! non! mouvements; aux voix!)

Vous n'avez qu'à statuer sur une chose, celle de savoir si la proposition aura les honneurs d'une deuxième délibération. (C'est cela!)

M. Bineau demande que l'Assemblée se prononce sur les conclusions de la commission; le vote sera plus simple et plus net.

MM. Barthélemy Saint-Hilaire et Pagnerre demandent qu'on distingue leur proposition de celle de M. Râteau, dans le vote qui va avoir lieu. (Tumulte.)

MM. Marrast et Antony Thouret parlent en même temps au milieu du bruit. (On n'entend pas! En place! en place!)

Un grand nombre de représentants encombrant les abords de la tribune. M. le président explique le vote. Ce qui est aux voix, ce sont les conclusions de la commission. 41 membres ont demandé le scrutin secret. (La droite crie l'appel nominal! l'appel nominal! Un affreux tumulte règne dans l'Assemblée. Il est 7 heures. On va procéder à l'appel nominal. L'opération compliquée par le rappel durera deux heures.)

Fin de la séance du 29.

A huit heures le scrutin est fermé; il est procédé au dépouillement du scrutin, dont voici le résultat:

Nombre des votants. 421
Majorité absolue. 211

Pour l'adoption des conclusions du rapport, contre 208
Contre 213

L'Assemblée n'a pas adopté les conclusions de la commission. En conséquence l'Assemblée décide qu'il y a lieu de passer à une deuxième délibération sur la proposition Râteau et les autres.

La séance est levée à 8 heures un quart.

Séance du 30.

A 1 heure 1/2 la séance est ouverte. Le procès-verbal est lu et adopté. M. Molé dépose une pétition des habitants du département de la Gironde, demandant la dissolution de l'Assemblée constituante et la prompte convocation de l'Assemblée législative.

M. F. Degeorges dépose une pétition des habitants du département de Pas-de-Calais demandant à l'Assemblée nationale de ne pas se séparer avant d'avoir achevé toutes les lois organiques.

M. Gaslonde dépose une pétition demandant la prompte dissolution de l'Assemblée constituante et la convocation de la législative.

M. Buisson dépose une pétition demandant à l'Assemblée nationale de ne pas se séparer avant d'avoir voté les lois organiques.

M. Buisson dépose une pétition priant l'Assemblée nationale de ne pas se séparer avant d'avoir voté les lois organiques.

Un grand nombre de représentants déposent des pétitions pour et contre la dissolution de l'Assemblée.

M. Sarrans à la parole pour adresser des interpellations au président du conseil.

M. Sarrans. Je demande la permission d'adresser des interpellations à M. le ministre de l'intérieur et en son absence à M. le président du conseil, sur l'arrestation malencontreuse de M. Forestier, colonel de la 6^e légion de la garde nationale, qui a été arrêté à la tête de sa légion. Si je suis bien informé, M. Forestier aurait été arrêté pour avoir écrit une lettre à M. le président de l'Assemblée nationale, pour lui faire savoir que si l'Assemblée nationale était menacée dans le lieu de ses séances, elle pouvait trouver un appui dans la garde nationale et siéger dans le local de l'École des Arts et Métiers.

Il avait dit aussi aux officiers de la légion que l'Assemblée nationale et l'hôtel du président de la République pouvaient être menacés et qu'il fallait être tout prêts à voler au secours de l'un et de l'autre. Eh bien, citoyens représentants, croyez-vous qu'il y ait là un manque à la dignité du pouvoir de l'Assemblée?

Une voix. C'est le général Changarnier qui aurait dû être arrêté.

M. Sarrans. Hier notre honorable président, par une condensation que chacun de nous a interprétée à sa manière, a excusé la conduite du général Changarnier; il l'avait mandé auprès de lui et le général Changarnier a refusé d'obéir et s'est contenté d'adresser une lettre dont M. le président a refusé de donner lecture. On a dit que c'était une lettre confidentielle. Mais c'était une lettre qui appartenait à l'Assemblée, et si je suis bien informé, cette lettre contiendrait à peu près ce qui suit: Le général Changarnier aurait écrit au président qu'il avait informé le ministre de l'intérieur et que cela suffisait.

Une voix. C'est abominable.

M. Sarrans. Je m'étonne surtout de cette proclamation insensée. J'en demande pardon à M. le ministre de l'intérieur. (Murmures à droite.) Ce qu'il y a de certain, c'est qu'une pareille démonstration de force en face d'un danger imaginaire est inexplicable. Il faut qu'on ait le mot de cette énigme et je demande à l'Assemblée d'ordonner une enquête. (Bravos à gauche.)

